



Annuaire FR SARL professionnel

Par **passé 01**, le **24/01/2013** à **10:54**

Bonjour, nous avons reçu une facture de la société Annuaire SARL N° de siren 512 364 217 nous sommant de payer 1420, 85 euros de frais d'inscription. Nous n'avons pas de copie du contrat avec notre signature. Nous ne nous souvenons pas avoir signé mais si c'est le cas nous avons pensé signer notre inscription à l'annuaire de France télécom. La société est injoignable par téléphone et n'a pas répondu au mail dans lequel nous demandions une copie du contrat. J'ai appris sur ce forum que nous sommes nombreux à être tombés dans leur piège. Mais je m'étonne que cette société continue en France puisqu'elle a été condamnée à Strasbourg. A qui dois je m'adresser? Merci d'avance.

Par **math66**, le **20/02/2013** à **15:51**

bonjour J'ai fait la même erreur que vous: j'ai pensé réactualiser les données de l'annuaire gratuit france telecom, et ai renvoyé par fax le document signé avec les données corrigées. 15 jours plus tard, j'ai reçu la facture et découvert le pot aux roses! Bien entendu, le délai de rétractation est passé puisqu'ils prennent bien garde de ne pas répondre tout de suite. Leur entête porte bien sûr à confusion avec un logo annuaire jaune et noir. Je leur ai adressé un fax immédiatement et une lettre recommandée, depuis ils me relancent et menacent maintenant de saisir la justice, et un cabinet de recouvrement. Que pouvons nous faire? La société dont certains parlent dans le blog un peu plus haut n'est pas exactement la même. Ils sont nombreux à avoir trouvé le filon j'ai l'impression, car depuis que je suis devenue très vigilante, j'ai vu passer un certain nombre d'autres annuaires du même genre. Je vais adresser un courrier au procureur de strasbourg. Si nous sommes nombreux dans ce cas, peut être serons nous entendus. **merci de vos réponses**

Par **chaber**, le **20/02/2013** à **19:13**

Bonjour,math66rnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre rn[citation]Bien entendu, le délai de rétractation est passé puisqu'ils prennent bien garde de ne pas répondre tout de suite[/citation] le droit de rétraction ne joue pas entre professionnels